



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS
COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 24/18

Demande d'un crédit de CHF 118'000.-- TTC pour installer des sanisettes au Vieux Pressoir

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

1. PRÉAMBULE

La commission chargée d'étudier la demande de crédit de CHF 118'000.- TTC pour installer des sanisettes au Vieux Pressoir, composée de Hélène Dormond Schlumpf, Jacques Auberson, François Krull, Philippe Humm et de Pierre Lohman, s'est réunie à trois reprises, les 23 avril, 3 mai et 14 mai 2018.

La première rencontre, réunissant tous les membres de la commission, a eu pour objectif d'étudier l'ensemble du dossier. Dans notre analyse nous nous sommes rendu compte que plusieurs points avaient besoin d'être éclaircis. 16 questions ont été soulevées et adressées à Monsieur le Conseiller Municipal Igor Diakoff.

Le 3 mai, nous avons rencontré le Conseiller Municipal Igor Diakoff afin de discuter du préavis en question. Ce dernier a répondu de manière satisfaisante à la majorité des questions de la commission. Toutefois une deuxième salve de questions lui a été adressée, afin qu'il apporte des précisions sur les points restés en suspens. La Commission le remercie pour sa disponibilité.

Il s'agit dès lors d'examiner d'une part si la rénovation des toilettes est une vraie nécessité et d'une autre part si le montant pour ce projet est réaliste.

Etant donné l'état actuel de ces toilettes publiques, et suite aux discussions avec le Conseiller Municipal Igor Diakoff, nous comprenons la nécessité de rénover et la Commission partage cet avis

2. LA RÉNOVATION DES TOILETTES DU VIEUX PRESSEIR

L'initiateur de ce projet est notamment un membre de la jeunesse de Prangins. Pour être plus précis, un jeune Pranginois est allé rencontrer le Conseiller Municipal Igor Diakoff pour tirer la sonnette d'alarme à propos de l'état de vétusté des toilettes publiques du Vieux Pressoir. Le niveau de propreté, la qualité du matériel et les odeurs qui en émanent sont bel et bien des soucis pour la génération de demain. Cette plainte l'ayant beaucoup touché, le Conseiller Municipal Igor Diakoff a décidé de prendre les choses en main et de débiter une recherche.



(Lieu : Toiletttes du Vieux Pressoir / Quand : 6 mai 2018)

La rénovation de ces toilettes va permettre d'optimiser la prestation et la qualité du service à la population. Pour une question de norme légale, et au vu de l'importance des travaux, le Conseiller Municipal Igor Diakoff s'est entretenu avec la compagnie MPS dans le but d'avoir un système presque indépendant dans son entretien.

Selon ses recherches, vouloir rénover les toilettes tout en gardant le système actuel demanderait un budget beaucoup plus important. Afin d'étayer ses propos, il fait notamment référence à une commune du canton de Fribourg (taille similaire à Prangins) qui a procédé à la modernisation de ces dernières pour une somme dépassant les CHF 250'000.-. La Commission peut également citer comme exemple la ville de Lausanne qui a présenté un budget de fr.4 mio environ afin de rénover complètement ses toilettes publiques, soit une moyenne de CHF 200'000.- par objet. De ce fait, le Conseiller Municipal Igor Diakoff a estimé plus rationnelle et fonctionnelle la solution telle que présentée.

Outre l'investissement moindre que ces modules offrent par rapport à des toilettes "classiques", ils permettent une moindre consommation d'eau, une main d'oeuvre réduite et sont conçus pour résister aux déprédations. À noter que cette demande de crédit permettra également d'améliorer la signalétique des lieux.



(lieu : en face de l'arrêt du bus 805) (lieu : au début du chemin du Vieux Pressoir)

Des divers points mentionnés ci-dessus et des discussions avec le Conseiller Municipal Igor Diakoff, nous comprenons l'intérêt de rénover ces toilettes et soutenons la démarche.

3. LE CRÉDIT CHF 118'000.-

Comme indiqué au préalable, le coût d'une rénovation des WC existants, qui inclurait une mise en conformité pour un usage par des personnes à mobilité

réduite, serait plus élevé que la mise en place des sanisettes proposées, du fait de travaux de gros œuvre (correction du niveau du sol, rehaussement du plafond).

La commission retient que le système proposé présente les avantages décisifs suivants : une bien meilleure hygiène, un entretien facile et une meilleure résistance aux actes de vandalisme. La disponibilité de deux toilettes permettra de mieux répondre aux périodes d'affluence, certes rares mais bien réelles. Le montant demandé de CHF 118'000 a été établi sur la base d'une offre pour un produit éprouvé et reconnu, induisant un coût d'installation raisonnable; M. Diakoff a indiqué qu'en cas d'approbation du préavis, une comparaison des prix d'autres produits disponibles sera faite, pour au final retenir la solution équivalente et la plus avantageuse.

La commission estime que les frais d'exploitation seront inférieurs à ceux du système actuellement en place : on économisera nettement sur le nettoyage et les remises en état (pour lesquels la commission n'a pas obtenu de chiffres à ce jour), pour dépenser un peu plus en maintenance du fait d'un système plus complexe (pompes, automatismes, alarme). Le bilan énergétique sera comparable : la consommation électrique accrue d'un « cycle » d'utilisation (200Wh ou ~4 cts - et non 20W comme indiqué dans le préavis) sera plus ou moins compensée par l'économie apportée par l'éclairage par LED.

Dans le préavis de la Municipalité, il manque les frais de fonctionnement annuels de cette nouvelle installation. Pour cette raison, la commission propose un amendement de 1'000.- par année sur 30 ans pour l'entretien.

4. CONCLUSION DE LA COMMISSION

Au vu des éléments contenus dans ce préavis soumis à votre examen, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal No 24/18 portant sur une demande de crédit de CHF 118'000.- TTC pour installer des sanisettes au Vieux Pressoir

lu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;

ouï les conclusions de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 24/18 portant sur une demande de crédit de CHF 118'000.- TTC pour installer des sanisettes au Vieux Pressoir
2. d'accorder un crédit CHF 118'000.- TTC, pour installer des sanisettes au Vieux Pressoir
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de CHF 1'000.- par année au titre de frais d'exploitation
4. de financer cette opération avec notre trésorerie courante conformément aux disposition de l'art. 19, chiffre 17, du Règlement du Conseil communal
5. de porter un budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de CHF 3930.-, au titre d'amortissement

Prangins le 14 mai 2018, la Commission en charge de l'étude du préavis

La Commission



- Hélène Dormond Schlumpf

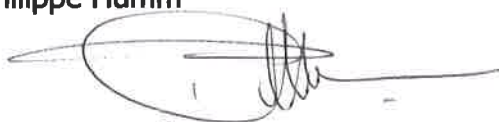


- Jacques Auberson



- François Krull

- Philippe Humm



- Pierce Lohman (Président)

